

BULLETIN D'INFORMATIONS n° 1

Dispositif "Efficacité & Transition Energétique"

- 1 - Dispositif ETE : Contexte
- 2 - Dispositif ETE : Candidater
- 3 - Contexte réglementaire
- 4 - Dispositif ETE : Offre de services 2021
- 5 - Inscription newsletter ETE

Ce dispositif d'accompagnement énergétique vous est proposé par:



1 - DISPOSITIF « EFFICACITE & TRANSITION ENERGETIQUE » : CONTEXTE & EXPLICATION

Ancien : 06/2018 à 05/2021 - Dispositif CEP : En Pays de la Loire, dans le cadre d'un partenariat entre l'Agence Régionale de Santé (ARS) et l'ADEME régionale, l'ARS a soutenu un dispositif de Conseiller en Énergie Partagé en Santé.

La mise en œuvre de ce dispositif, confiée à la Mission d'Appui à la Performance des Établissements sanitaires et Services médico-sociaux (MAPES), a ciblé les 1600 structures sanitaires et médico-sociales de la région (public, associatif & privé).

Ce poste a permis aux établissements d'avoir un premier niveau de conseil et d'accompagnement dans le domaine de l'efficacité énergétique et énergies renouvelables, sans engagement financier de leur part.

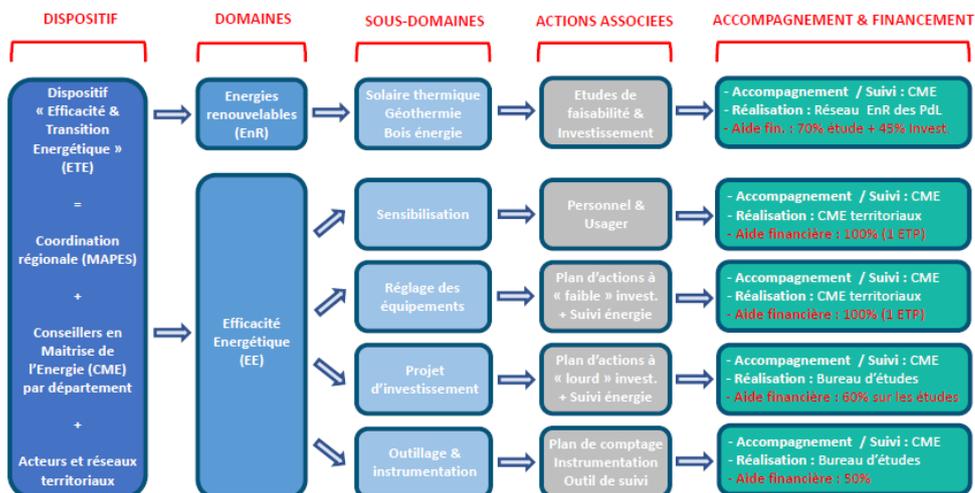
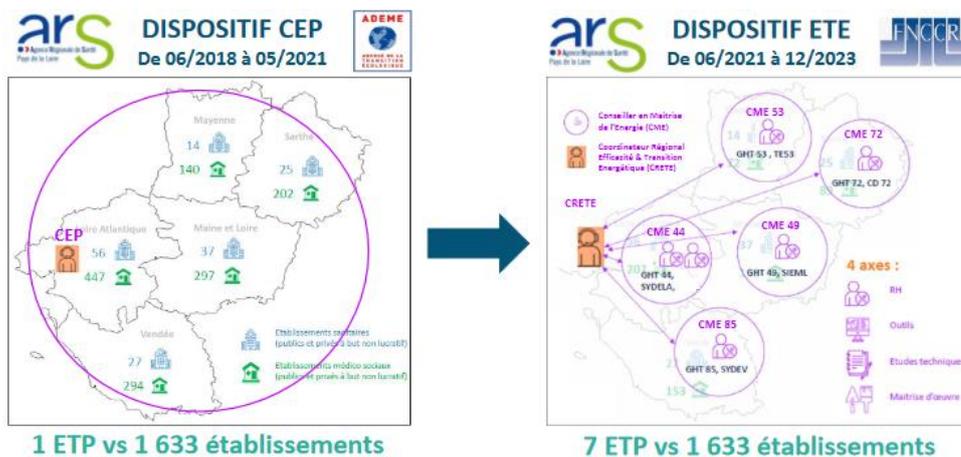
Actuel : 06/2021 à 12/2023 - Dispositif ETE : Au terme de ce dispositif (Dispositif CEP), l'ARS Pays de la Loire a souhaité marquer son soutien mais aussi le renforcer selon une approche territoriale complémentaire (Dispositif ETE).

Le plan de relance national et le Ségur de la santé sont favorables aux dynamiques d'efficacité et de transition énergétique. Dans ce cadre, la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) – Territoire d'énergie a lancé le programme de rénovation énergétique des bâtiments publics (ACTEE 2) dont une partie cible les établissements sanitaires et médico-sociaux.

L'ARS Pays de la Loire et la FNCCR soutiennent et aident financièrement le dispositif régional d'Efficacité et Transition Énergétique en santé dont l'objectif est de rénover des bâtiments sanitaires et médicaux-sociaux en mobilisant les acteurs du territoire.

Les aides financières portent sur 4 axes : RH / Etudes techniques / Outillage & Instrumentation / Maitrise d'œuvre.

L'arrivée des Conseiller en Maitrise de l'Énergie (CME) territoriaux est prévue entre septembre et octobre 2021.



BULLETIN D'INFORMATIONS n° 1

Dispositif "Efficacité & Transition Énergétique"

Ce dispositif d'accompagnement énergétique vous est proposé par:



- 1 - Dispositif ETE : Contexte
- 2 - Dispositif ETE : Candidater
- 3 - Contexte réglementaire
- 4 - Dispositif ETE : Offre de services 2021
- 5 - Inscription newsletter ETE

2 - DISPOSITIF « EFFICACITE & TRANSITION ENERGETIQUE » : COMMENT CANDIDATER ?

6 étapes à réaliser pour candidater : 3 obligatoires dans un 1^{er} temps & 3 obligatoires dans 2nd temps :

Une candidature par entité géographique. Possibilité de saisir plusieurs bâtiments (d'un même site géographique) dans une même candidature !

Sachez également que les éléments mentionnés ci-dessous, vous seront demandés pour votre inscription au dispositif réglementaire « **Eco Énergie Tertiaire** » sur la plate-forme **OPERAT** de l'ADEME (Date limite – 09/2022) ! Votre candidature au dispositif ETE, vous permettra de préparer votre inscription OPERAT en amont ! [En savoir plus ...](#)

DOCUMENTS OBLIGATOIRES : Pour enregistrer votre candidature et montrer votre intérêt !

- Remplir en ligne le questionnaire de candidature (1/3) : [Données administratives & techniques](#)
- Lire, signer et envoyer la [lettre d'engagement](#) à l'adresse ete@mapes-pdl.fr
- Déterminer votre maturité énergétique en 60 secondes avec l'outil « [Flash Diag](#) » et l'envoyer à l'adresse ete@mapes-pdl.fr

DOCUMENTS FACULTATIFS (obligatoire par la suite) : Obligatoire pour finaliser votre candidature et lancer le dispositif !

- Remplir en ligne le questionnaire de candidature (2/3) : [Données consommations 2019](#)
- Remplir en ligne le questionnaire de candidature (3/3) : [Informations générales & actions menées](#)
- Pour les bâtiments existants : Envoyer les **factures énergétiques mensuelles** (en €HTVA et kWh) & eau (en €HTVA et m3) des 3 ou 5 dernières années complètes + Année en cours **OU** un **suivi énergétique mensuel** interne équivalent à l'adresse ete@mapes-pdl.fr

3 - CONTEXTE REGLEMENTAIRE

2 obligations réglementaires à avoir à l'esprit !

- **ECO ENERGIE TERTIAIRE : REPORT** - Passage de 09/2021 à 09/2022 ! Mais s'y mettre dès maintenant ! [En savoir plus ...](#)
- **RE 2020** : Elle arrive bientôt ... ! [En savoir plus ...](#)

4 - DISPOSITIF « EFFICACITE & TRANSITION ENERGETIQUE » : OFFRE DE SERVICES 2021

La MAPES vous propose son **offre de service (actions fil rouge, formations, webinaires, journée thématique, ...)** ! C'est gratuit est intéressant (très intéressant même) ! [ALORS POURQUOI SE PRIVER ? INCRIVEZ-VOUS ET BLOQUEZ LA DATE !](#)

- **FORMA'LUDIQUES** : Comment mettre en place une démarche d'efficacité énergétique? & Comment atteindre les objectifs du dispositif [Eco Energie Tertiaire](#) ? **2 sessions** : 21/10/2021 à Angers : [En savoir plus ...](#) & 16/12/2021 à Nantes : [En savoir plus ...](#)
- **FORM'ADEME** : 16/11/2021 à Nantes : Comprendre, maîtriser et optimiser les contrats d'exploitation de chauffage en secteur hospitalier : [En savoir plus ...](#)
- **JOURNÉES THÉMATIQUES** : 30/09/2021 à Nantes : Eau Chaude Sanitaire & Solaire Thermique : [En savoir plus ...](#)
- **WEBINAIRES** : 20/09/2021 au 24/09/2021 en distanciel : Semaine des énergies renouvelables : [En savoir plus ...](#)

5 - DISPOSITIF « EFFICACITE & TRANSITION ENERGETIQUE » : NOUVELLE NEWSLETTER

Le dispositif ETE, vous propose une nouvelle newsletter ! **Pour s'inscrire : [ICI \(en fin de page\)](#)**

A VOTRE ECOUTE ... !

Des besoins particuliers, des suggestions d'outils, des thèmes non évoqués qui vous semblent importants ? Pour cela, merci de nous écrire sur ete@mapes-pdl.fr